

Dépenses des représentations à l'étranger

Rapport de vérification final

Rapport N° 7/08

le 17 septembre 2008

Distribution

- DEST. Président et chef de la direction
Premier vice-président, Développement des affaires
Vice-président, Groupe du développement des affaires - Marchés internationaux
Vice-président, Gestion des canaux et Programmes stratégiques
Directeur de groupe, Programmes stratégiques et Opérations
Associé, Programmes stratégiques et Opérations
- C.C. Premier vice-président et chef de la direction financière
Premier vice-président, Secrétariat et Services juridiques
Premier vice-président, Ressources humaines
Premier vice-président, Assurances
Premier vice-président, Groupe des produits de financement
Premier vice-président, Solutions technologiques et d'affaires
Vice-président, Planification stratégique et Communications
Directeur, Planification et Relations gouvernementales
Vice-président et contrôleur général
Directeur de groupe, Comptabilité et Rapports financiers
Directeur, Établissement des coûts
Directeur principal, Bureau du vérificateur général

Équipe de vérification
M. Langlois
J. King
T. McShane

Vice-présidente, Vérification interne
M. Ryan

Introduction

Conformément au plan de vérification de l'exercice 2008, l'Équipe de la vérification interne (Équipe IA) d'EDC a mené une vérification du processus de planification et de contrôle des dépenses des représentations de la Société à l'étranger. Ces représentations aident EDC à forger des relations avec les principaux acteurs des marchés étrangers, à établir la veille commerciale et à trouver des débouchés pour les compagnies canadiennes. Elles sont situées dans les locaux du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Des accords connexes ont été mis en place avec le MAECI, comme le protocole d'entente pour la colocation et le protocole d'entente pour le personnel engagé sur place. Par ailleurs, les accords ponctuels des missions (MSA) contiennent de l'information sur les coûts et il y a des annexes particulières au protocole d'entente pour la colocation. Les coûts associés aux représentations d'EDC à l'étranger ont été d'environ 3,5 M CAD pour l'exercice 2007; ils ont appuyé un volume d'activités d'environ 20,8 G CAD.

Objectif et portée de la vérification

L'objectif général de la vérification était d'examiner les contrôles entourant le processus de planification et de contrôle des dépenses des représentations à l'étranger et de faire un suivi par rapport aux recommandations proposées lors d'une vérification semblable menée en 2004. La stratégie de vérification de l'Équipe IA consistait à tester un échantillonnage des dépenses engagées en 2007, à examiner la documentation sur la politique et les procédures, et à mener des entrevues. Le travail de terrain a été effectué d'avril à juin 2008. Nous avons appliqué le cadre décisionnel lors de l'ouverture de nouvelles représentations à l'étranger et nous avons exclu de la portée de la vérification les frais d'administration du groupe IBD engagés au siège social.

Opinion de la Vérification interne

À notre avis, le processus de planification et de contrôle des dépenses des représentations à l'étranger bénéficie de **bons contrôles**¹. Dans l'ensemble, nous avons trouvé que les contrôles entourant la planification et le contrôle des dépenses était adéquat. Nous donnons un avis plus modéré sur le processus de vérification de la facture annuelle de colocation, qui fera l'objet d'un processus révisé. Dans le cadre du processus de clôture de la vérification, des questions mineures ont été discutées avec la direction.

Constatations de la vérification et recommandations

1. Facture annuelle de la colocation

Le MAECI fournit la méthode de calcul et la ventilation des charges sur la facture annuelle de colocation (ACI). EDC n'a pas demandé de justificatifs (c'est-à-dire une facture) à l'appui des charges imputées sur l'ACI. Pour l'avenir, le MAECI a élaboré un cadre de financement de colocation, qui devrait entrer en vigueur à partir du 1^{er} trimestre 2009. Les coûts annuels prévus pour l'an prochain seront facturés à EDC au 1^{er} trimestre. Ils seront divisés en trois catégories et permettront de mieux déterminer les charges facturées à EDC chaque année.

L'Équipe IA a recommandé le renforcement des contrôles en formalisant le processus d'examen de l'ACI afin de déterminer les variances avant d'effectuer les paiements.

¹ Nos opinions standard de vérification sont les suivantes :

Contrôles forts : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Des contrôles internes exemplaires existent. Les objectifs du processus vérifié seront très probablement atteints.

Bien contrôlé : Des contrôles clés ont été efficacement conçus et fonctionnent comme prévu. Les objectifs du processus vérifié seront probablement atteints.

Possibilités d'amélioration des contrôles : Un ou plusieurs contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Il se peut que les objectifs du processus ne soient pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est plus qu'insignifiante. De promptes mesures s'imposent.

Non contrôlé : De nombreux contrôles clés n'existent pas, ne sont pas bien conçus ou ne fonctionnent pas comme prévu. Les objectifs du processus ne seront probablement pas atteints. Du point de vue des finances et/ou de la réputation, l'incidence sur le processus vérifié est importante. Des mesures doivent être prises immédiatement.

Cote attribuée aux résultats de la vérification - Modérée²

Responsable des mesures correctives - Programmes stratégiques et Opérations, et Établissement des coûts

Date d'échéance - 1^{er} trimestre 2009

Conclusion

Les résultats de la vérification et les recommandations auxquelles elle a donné lieu ont été communiqués à la direction. Celle-ci les a acceptés et a élaboré des plans d'action qui doivent entrer en vigueur d'ici le 1^{er} trimestre 2009.

Nous tenons à remercier la direction de son appui tout au long de la vérification.

² Cotes attribuées aux résultats de la vérification

Problème majeur - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation est plus qu'insignifiant. L'objectif du processus sur lequel porte le contrôle ne sera probablement pas atteint. Des mesures correctives sont requises pour que les contrôles soient rentables et/ou que les objectifs du processus soient atteints.

Problème modéré - Un contrôle clé n'existe pas, est mal conçu ou ne fonctionne pas comme prévu et le risque financier et/ou de réputation pour le processus est plus qu'insignifiant. Cependant, un contrôle compensatoire existe. Des mesures correctives sont requises pour éviter de compter uniquement sur les contrôles compensatoires et/ou pour s'assurer que les contrôles sont rentables.

Problème mineur - Faiblesse dans la conception et/ou dans le fonctionnement d'un contrôle qui n'est pas un contrôle clé. Il est peu probable qu'il y ait des répercussions sur la capacité d'atteindre les objectifs. Des mesures correctives sont suggérées pour s'assurer que les contrôles soient rentables.